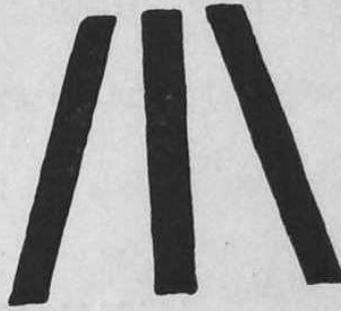


1962

Teirvet Trimiziad
Troisième Trimestre



Niverenn 30
Numéro 30

An Teirbann

DASTUMADENN DRIMIZIEK
SKOL-VEUR DROUZED, BARZHED
HAG OVIZION BREIZH

KRENNAD

- La Mission des Druides actuels,
par G. Floc'h 1
- Notennoù a Genelyezhouriezh,
par Kadvan 4
- Keleier 9
- Pétition des professeurs scandinaves,
par P. Naert 12
- Le Série 7, par Kalondan 16

REVUE TRIMESTRIELLE

“ GORSEDD ”

70, AVENUE DU PLESSIS-TISON - NANTES

Levriou e gwerzh e ti ar Gorsedd.

Chal ha Dichal gant Roperzh ar Mason, Brezoneg hepken. divyezhek.	5,00 nf. 6,00 nf.
Compte-rendu de la visite des Gallois en 1947	1,00 nf.
François Vallée par Roh-Vur	2,00 nf.
La Roche-Derrien par Roh-Vur	5,00 nf.
Supplément au Dictionnaire Français-Breton de Vallée ..	5,00 nf.
Anciens numéros d'an Tribann chacun	1,50 nf.
Grammaire Française et Grammaire Bretonne (étude de 20 pages) par Vallée et R. Le Roux	0,50
Notes de Grammaire Bretonne par F. Vallée	0,50 nf.
Lidou Meur Gorsedd Breizh	3,00 nf.
Prière d'ajouter 10 % pour frais de poste	

Ouvrages des Bardes.

Dasson ur Galon par Loeiz Herriou	6,00 nf.
M. l'abbé M. Henrio, Institution St Ivy, Pontivy C.C. 1617-56 Nantes	

Abonnement à " An Tribann "

Il est fixé à 10 NF comme la cotisation minimum des Bardes. Nos confrères n'ont que leur cotisation à verser naturellement. Toute cotisation versée compte à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours.

Insignes Bardiques	2,50 nf.
(réservés aux seuls membres du Gorsedd ayant régulièrement reçu l'investiture.)	

Tous les fonds doivent être adressés au

« GORSEDD »

70, Avenue du Plessis-Tison, Nantes
C.C. 1907-81 Nantes

Le Gérant, direct. de la publ. : P. LOISEL Dépôt Légal : -1962

COMMISSION PARITAIRE DES PAPIERS DE PRESSE
N° 36 534

LA MISSION DES DRUIDES ACTUELS

LES Druides et leurs formations représentèrent la plus haute direction spirituelle qui ait existé autrefois chez les Celtes. Tous les peuples de la terre ont besoin de direction. Elle ne peut être que la même dans ses principes supérieurs et ne différer apparemment que dans ses applications par suite des diversités humaines.

A la différence de nos contemporains, qui ont, pour la plupart leur horizon limité par les seules observations scientifiques, et qui sont, de ce fait obligés de se mouvoir dans des conceptions matérialistes, les Druides actuels conservent des fragments de connaissances qui firent la grandeur et la stabilité des temps passés.

Dépositaires de la vérité, ils en diffusaient les avantages pour le plus grand bien de la société tout entière.

Les Triades nous rappellent que le matérialiste ne percevant que le monde matériel, ne peut concevoir qu'il existe deux autres mondes plus vastes : le monde psychique et le monde spirituel. Il ne remarque pas que l'Univers n'est pas seulement animé par des lois mécaniques, mais d'abord par des lois conscientes, et que des lois subconscientes servent de liaison entre les lois conscientes et les lois mécaniques.

Les Druides, autrefois, connaissaient parfaitement le rôle qu'ils avaient à remplir vis à vis des manifestations de ces différentes lois, et que par leurs pratiques psychurgiques, ils produisaient des réalisations bénéfiques pour l'humanité toute entière, et tout particulièrement chez les Celtes.

Ils savaient que tous les êtres humains incarnent ce ternaire de lois à des degrés divers et que tout dans la création est soumis à un binaire constant qui se traduit par des créations ou par des destructions, et qu'un Druide devait en posséder la maîtrise.

Depuis la disparition des Druides d'autrefois, qui avaient subi le sort des institutions humaines, diverses Initiations ont apporté en l'espace de 2 000 ans des éclaircissements sur les Initiations anciennes et parfois en les complétant, rendent les applications plus accessibles.

Le réveil du Druidisme en Armorique, est un effet des lois conscientes, qui signifie que les Celtes ont à prendre maintenant leurs responsabilités dans la construction de l'avenir de l'humanité.

A la différence des autres peuples, les Celtes n'ont pas encore joué, dans la race blanche, leur rôle.

Le premier des peuples de race blanche, qui en fut chargé, furent les Sémites. Leur mission sombra dans un gigantesque cataclysme comme chacun sait.

D'autres peuples en furent chargés aussi et sombrèrent à leur tour.

Il ne reste plus que les Celtes qui n'avaient pas encore reçu le flambeau de cette redoutable mission.

Leur position actuelle se complique du fait que l'humanité se trouve placée à un carrefour. Toutes les traditions anciennes ne peuvent plus servir que de témoins d'expériences qui se sont déroulées dans des traces humains hors de toutes proportions.

Les Celtes doivent s'en souvenir comme des erreurs dans lesquelles ils ne doivent pas retomber.

Cela indique que ce mandat ne peut être confié à des mains inexpertes et à des intelligences qui ne seraient pas aptes à recevoir la connaissance des lois mécaniques, des lois subconscientes et des lois conscientes.

Les connaissances spirituelles supérieures que doivent posséder les Druides impliquent pour eux une vie continue d'application d'Amour et de Sagesse dans la société, sans laquelle il ne peut y avoir aucune justice.

Ils doivent constamment se rappeler que l'observation, même superficielle de la création qui nous entoure, nous révèle qu'elle obéit à une organisation. Celle-ci est merveilleusement coordonnée dans ses causes et dans ses effets.

Les êtres humains n'échappent pas à cette organisation. Mais à la différence des autres êtres vivants, au lieu de suivre spontanément les lois conscientes qui s'expriment dans la création, ils disposent de la liberté spirituelle qui peut leur conférer une position spéciale et privilégiée dans l'univers.

Le « point de liberté » est un symbole important pour les Druides. Il possède une très haute signification.

Si cette liberté s'exerce dans le sens des lois de la création, les résultats en sont bénéfiques et l'humanité peut être heureuse. Sinon, il n'y a que tribulations et inquiétudes continues.

Le plus souvent, cette liberté est mise au service de simples caprices, qui sont une attirance pour des réalisations matérielles inférieures, futiles ou basement intéressées. Elles peuvent mo-

mentanément paraître satisfaire des vices, plaire à des passions qui asservissent l'être, et entretenir des défauts qui sont principalement l'orgueil et l'appétit de domination sur les autres.

Par une observation approfondie de la création et l'étude des êtres humains, il est possible de constater, contrairement aux théories anarchistes, qu'un homme ne vaut pas un autre.

Il existe une hiérarchie spirituelle naturelle qui différencie tous les êtres humains.

Par suite de l'ignorance de cette loi concernant les êtres humains tous dissemblables, et de leur hiérarchie spirituelle, la notion de devoirs et de responsabilité reste inconnue.

L'exercice de cette ignorance fait que l'humanité est soumise à un régime social de calamités de tous genres qui se perpétuent.

La persistance de l'erreur romaine du « droit » empêche les êtres de cette hiérarchie, d'exercer leurs capacités et leurs devoirs suivant leur puissance spirituelle bénéfique. Il s'ensuit que cette puissance se manifeste par des dictatures chaotiques, conduisant à la domination de l'homme par l'homme.

Cela est vrai depuis les nations jusqu'à la collectivité la plus restreinte qui est la famille.

Cette tendance s'exagère dans les nationalismes exaltés qui visent à une hégémonie mondiale.

Les Druides, en guidant les Celtes, n'ont pas pour rôle de créer un nationalisme celtique, mais de dégager de l'esprit celtique les caractères qui lui sont propres, les principes qui l'animent et les vertus qu'il doit rayonner.

Ils ne doivent pas s'opposer aux six autres groupes de peuples qui ont aussi leurs caractères propres qui doivent être personnalisés et différenciés, mais travailler en harmonie avec eux.

Car 7 sont les caractères différents qui existent dans la race blanche, 7 dans la race jaune, 7 dans la race noire : ces 3 races humaines constituant l'ensemble de l'humanité. Elles se complètent et sont indispensables l'une à l'autre.

Pour atteindre ce but d'harmonisation générale, les Druides ont 3 devoirs généraux à accomplir.

Le premier devoir est de prendre conscience de l'utilité humaine de la nation celtique, éparpillée dans le monde et de l'importance de son mandat.

Le deuxième devoir est de prendre contact avec la Conscience supérieure qui régit l'univers pour ne pas faire obstacle aux effets de Ses lois, car les hommes n'ont pas le pouvoir de faire mieux qu'Elle.

Le troisième devoir est de sauvegarder le patrimoine celtique

des grands ancêtres Druidiques pour éviter les agitations stériles de toute nature qui usent les énergies humaines sans nécessité et qui ne produisent que des malheurs.

Cette triple attitude rentre dans les possibilités des vrais Druides, ce qui ne veut pas dire qu'elle puisse être suivie sans efforts. Mais ce n'est qu'à ce prix que leur mission celtique pourra être accomplie.

Pour réaliser cette attitude, chaque Druide doit parvenir à la maîtrise du binaire auquel la création et les créatures sont soumises.

Comme leurs grands ancêtres, les Druides modernes doivent comprendre la raison profonde de la résurrection de la personnalité humaine, étouffée par l'ignorance, les préjugés, les superstitions, les conventions sociales comme le secret, la flatterie, la promesse, parce que l'état social créé par toutes ces erreurs, permet aux dominateurs de tous genres, d'asservir la société humaine, et d'empêcher l'évolution collective dans la sérénité.

G. FLOC'H, Druide.

7-62

NOTENNOU A GENELYEZHOURIEZH

gant Kadvan.

- 1 -

PETRA EO AR YEZH ?

PETRA eo ar yezh ? Gouzout a reomp holl petra a fell deomp lavarout pa zistagomp ar gerioù « ar yezh vrezhonek, gallek, saoznek » h.a. : ar benveg ma ra gantañ Breizhiz, Gallaoued, Saozon, h.a., evit daremprediñ o hentez. Ur benveg eo a zo neuz diavaezel boasañ al lavar (Bez ez eus re all, gwelit tezenn an Dr. Etienne (abAnna), *Le Signal*, 1959, da skouer). Met daoust hag an un dra eo a vez dizoloet pa gomz ur Gall eus e *langue* hag ur Breizhad eus e *yezh* ?

Amañ e vezo graet gant un hentenn-imbourc'hin n'end eo ket boas-tre a rahen anezhi kenelyezhouriezh, pe mar kavit gwell, etnolilogiezh. Anat eo evidon — hag evit al lennerion, spi am

4

eus — emañ al lavar displeget dre ur yezh bennak ur perzh dioutañ eus ur *genel* (1), marteze an heni pouezusañ eus ar perzhioù a ra ez eus ur genel ha neket ur strollad *denioù* (2) bennak hepken. An denioù bodet en ur genel o deus roet un neuz diavaez d'o lavar ; int-i o deus krouet o yezh enta. Krediñ a ran, avat, ez eus bet amañ ur *weredadenn* (3) gempouezet ha kiloberius, ur *genweredadenn* a lavarhen, damheñvel ouzh ar re a gaver pa studier *anadenn* (fenomenon) ar *c'hilvoueta* (feedback) e kelc'hiennoù serr ar frammadurioù *sturoniel* (kiberne-tek) : bez ez eus bet ur *gwered* eus denioù un *dud* (4), ur genel, ouzh al lavar, lese ouzh o yezh, ha kemm-ouzh-kemm, ur *c'hilwared* eus ar yezh, neuz tudel ha kenel al lavar, ouzh *emarvez* (5) ha meizerezh an dud he c'homze.

Arabat e vehe meizañ e lavaran ez eo bet *rakrediaet* emarvez un dud bennak gant he yezh *nemetken* : un elfenn eus diskleriadur tonkad an dud-se eo. *Erzerc'h* (6) e vezo da bep heni a glaskas lakaat tremen e brezhoneg, da skouer, *rummoù* (7) ar brederouriezh c'hermanek a-vremañ : dic'hallus eo treiñ hep koll danvez anadennoniezh Husserl pe voundoniezh hanvoudel Heidegger ; ne genglot ket an div yezh. Ha mar fell deomp displegañ ezhommoù an den brezhon e vezo ret deomp en ober gant ar benveg a zo bet roet deomp ha gantañ, d'hon tro, e levezonimp amva hag emarvez ar Vrezhoneg. En ober a raimp dre zisplegañ ster don ar gerioù ; dre zarvoud n'end eo ket ma krogas Heidegger en un diskleriadur spis-kenañ eus *logos* pa fellas dezhañ adkavout ster don ar brederouriezh hellasek. Ur fazi e ve, d'hor meno, sevel ar c'hevataladur *logos = uerbum = ger*, da skouer, peogwir ez eo diforc'h-krenn *gwerzh* (8) kent ha don ar gerioù-se.

(1) *Kenel*, b., Gm *Volk* ; s. Kb. *ceneld*, hlv. *cenél* ; gwrizienn **ken* — « frisch hervorkommen, entspringen, anfangen », IEW. 563-64.

(2) *Denioù*. Ober a ran gant al liester-mañ eus *den*, impleizet er ster hollek divizet gant an Ao. O. Mordrel, *Stur* 10 (1937), 34. Anavezet eo al liester-se e teodyezhoù-zo (s. P. Trépos, *Pluriel breton*) ; s. notenn 4, izeloc'h.

(3) *Gwered*, g., kBr. *quezred*, Kb. *gweithred*, Kn. *gwythres* « act, deed ». Kammveizet eo bet ster ar ger kBr. gant E. Ernault, GMB, 544, *Mirouer* 816 ha p. 320. Gwelout hepdale adembannidigezh *Buhez Mabden* gant an Ao. R. Hemon (§ 243 eus embannadur *Kêrvarker*).

(4) *Tud*, b., kKb. *tud*. Gn. *Teutates* (Kt. **teuto-tatis* « tadig ar bobl » !), h.a. Ie. **teutâ* — « Menge Volkes », IEW. 1084 ; Gm. *Volkstamm*, s. *Stur* 1. c. p. 35.

(5) *Emarvez*, g. « behavior, Verhalten ». Graet e oa bet gant *moneadur* (s. *Preder* 2 « Moneadur an anevaled ») ; abAnna a ginnig din *emarvez* a hañval bout gwelloc'h hag aroueziusoc'h.

(6) *Erzerc'h*, hBr. *erderh* sp. « euidensis », GMB. 152.

(7) *Rumm*, Sz. *category*.

(8) *Gwerzh*, Kb. *gwerth* « worth, value », Gm. *Wert*.

5

Pe hentenn a zo deomp evit adkavout ar *c'hentwerzh-se* (*Urwert*) ? Anat eo e vezo an eilger : hentenn ar yezhouriezh istorel hag ar genyezhouriezh. Setu a raimp amañ evit klask dizoleiñ petra a glevomp ennomp hon-unan pa zistagomp ar ger « yezh ».

- 2 -

Pa zigorer *Distionnaire étymologique du breton moyen* (Nantes, 1885) E. Ernault (DEBM. 315), e kaver :

« Yez, langage C [atholicon], *iais* façon de parler Pel [le-tier] ; auj. cri des animaux, gall. *iaith* langue » : (Dilezel a reomp an etimologiezh gant al latin *pro-lecti-ō* a zo diamzeriet).

En e *Glossaire moyen-breton* (Paris, 1895), (GMB. 332) e ra skouerioù all :

« Yez. Ober hiez (ne pouvoir) parler, Trub [arderez Judas] 54, *iez* pl. *hieçziou* langue XVIII, *hieçziou* paroles, cris, 23, *en ho hiez* à leur façon 320, *hieç*, pl. *hieçziou* acte, action 232, gestes 231, etc.. »

Hiziv e ro an Ao. R. Hemon (*Dict. bret. fr.* 275a) :

« *yezh* f. — où langue, idiome ; jargon ; babil. »

Anat eo ez eo bet peuzkollet ar ger e brezhoneg ar werin ; impleizet eo dreist-holl gant ster « geizadeg an evned ». Hogen, deut eo da vev en-dro da heul labourioù ha strivoù an holl re o deus stourmet evit ar brezhoneg abaoe kant vloaz, emet ez eo bet levezonet kalz gant ar c'hembraeg m'emañ chomet bev-mat ar ger *iaith*.

Er c'hantved diwezhañ ez eus bet lavaret *yezh* lec'h ma lavarhemp hiziv *rannyezh*, pe, hervez skouer ar c'hembraeg, *teod-yezh*, Kb. *tafodiaith*, « iaith lafar, iaith gyffredin ardal » (*Geiriadur Mawr*, Llandybie-Aberystwyth, 1958, 397a) : da skouer, pa droas ar bibl e brezhoneg e skrivas ar Pastor Coat : « Troet en Brezounek (iez Treger) « met ivez : « gant talvoudegez ar giriou dishenvel er pevar brank euz ar iez brezounek » (*Ar Bibl Santel*, Brest..., 1897, talbenn) (Notit e hañval bezañ gourel ar ger amañ, pezh a ziskouez ne oa ket ken anavezet ha se gant Coat).

Kenster eo bremañ gant ar ger kembraek, ar yezh skrivet d'an nebeutañ, lese e yezh an dud deskoniet. Pismiget e vezo deomp pellaat diouzh ar « brezhoneg hev »... Ur weizh ouzhpenn e lavaran ez eo talvoudusoc'h evit dazont hor bro hor bout paotred ha merc'hed yaouank helenn o tisonjal gweizh pe weizh ur c'hemmatur pe un dro-lavar « saourus » eget kant mil gwrac'h damgabac'h o randoneal. Evit an « nevezvrezhonogion » e skrivan, d'an nebeutañ, lese ar re, genidik eus ar brezhonegva pe get, o deus strivet da zeskiñ ar yezh, neket evit ar re a-walc'h gante dambrezeg trefoedach o farrez (fall-oc'h-fall, a du arall a-feur ma'z int yaouankoc'h) : kiriek n'int ket ; er gouzout a ran ervat ; hogen n'hon eus ket amzer da c'hortoz ma vezint desket lenn evidomp da skrivañ hag e bro ebet ne saver studiadennoù

evit ar re diskol ; ne welan ket perak e ve estr eget se e Breizh. Forzh penaos, ar re a lenno ar pennad-mañ a vo paotred a ouezo deizh pe zeiz kemer penn an hent evit dieubiñ o bro ha sevel ur *riez* (9) vrezhon m'edo a drevadenn c'hall. N'end eo ket dav d'ar re all, eus meuriad an tousegi (10) mont pelloc'h gant ar pennad-mañ : ne gavint ket o boued.

Ur ger ouzhpenn war an impleiz a ran eus gerioù digembraek : n'on ket un azeuler eus ar c'hembraeg ; eus ar c'hembraeg arnevez dreist-oll a zo bet breinaet gant ar saozneg koulz hag hor brezhoneg gant ar gallet. Hogen unouenn omp gant Kembreiz hag o yezh he deus miret meur a weizh gerioù hon eus ezhomm anezhe. Ober a rin gant hep am bout c'hoant d am digareziñ muioc'h, hag e se ne rin nemet heuliañ hengoun an holl skrivagnerion vrezhonek abaoe pevar c'hantved d'an ne beutañ...

- 3 -

Talvoudek eo atav, araok termeniañ ha resisaat un dra ben-nak hec'h enebiñ ouzh un heni all. Setu a raimp amañ hag o vout m'emañ hor yezh o stourm ouzh ar galleg, ar per gallek eo a studiimp, da lavarout eo ar ger *langue*.

Dont a ra ar ger-s eus al latin *lingua*, o tont e-unan (dindan levezon *lingere*) eus an henlatin *dingua* a gaver e gevatal en oskeg dindan ar furm *fangoam* (s. Pokorny, *Indogermantisches etymologisches Wörterbuch*, Bern, 1959 (= IEW.), 223). Ar wri-zienn indezeuropek anezhañ a zo anavezet mat : **dnghū*, **dnghwā* (11). Talvout a ra *teod* a zeu eus an un wrizienn ivez, war a hañval, daoust ma n'end eo ket sklaer-tre e emdroadenn. Anat eo ez eo aes tremen eus an *teod* d'ar pezh a reer gantañ : « lavarout, komz » hag ac'han « yezh ». Adkavout a reer ster boutin « yezh » en henberseg *hizbāna* koulz hag e saozneg *tongue* hag e rusieg *jazyk* (a zo da stagañ ouzh **dnghu* — ha neket ouzh Br. *yezh* daoust da zamheñveler ar sonioù bremañ).

Evit Persiz, Saozon, Slaved, Latined, enta, ar « yezh » a zo frouezh oberiusted an teod, netra ken.

Evidomp-ni, Kelted, n'end eo ket heñvel. Sellomp a-dostoc'h ouzh ar gerioù er yezhoù all kar d'hor ger *yezh* (IEW. 503). Renket int dindan ar wrizienn le. **jek* — « komz » hag amañ da heul e troimp pennad Pokorny diwar o fenn :

(9) *Riez*, b., Gm. *Reich* eus ar Kt. **rigion*. S. pennad Kerverziou e-barzh *Galv* « Damskeud eus reizadur Riez Vreiz » (N'emañ ket an dastumadenn ganen ha n'on ket evit resizañ gwelloc'h niverenn ar gelaouenn-se).

(10) *Tousegi*, s. Ar *Stourmer*, Nn. 2, ha prezegenn abAnna e kamp ar vrezhonogion 1962.

(11) Al lizherennoù roman a skeudenn *n* pe *r* vogalennek. Eeunaet eo treuzskrivadur ar furmoù indezeuropek.

« Henindieg *yacati* » ez asped, e c'houlenn » ; *yacnâ* « pedenn » ; *yacika* —, *yacitum*, *yacitur*.

Latin *iocus* « farsellerezh, prezeg farsus » ; umbrieg *tuka*, *iuku*, akuzativ lies nepreizh « preces » ; oskeg *iüklei* « in consecratione ».

Henuhelc'hermaneg *jehan*, *gehan* « lavarout, komz, anavezout » ; hensakseg *gehan*, heñvelster ; henuhelc'hermaneg *jih* (**jeXti*) « testadur », *brijih* = germaneg *Breichte* « kofez ».

Krenngembraeg *ieith*, kembraeg *iaith*, brezhoneg *yezh* [skrivet *iez* gant Pokorny] (**jektî* —).

Lituaneg *juokas*, leteg *juoks* « farsellerezh » a zeu marteze diwar al latin dre hantererezh *yezh* ar studierion evel germaneg *Jux*.

Tokareg A, B *yask* « azgoulenn, aspediñ ».

Kentelius meurbet eo an daolenn-se peogwir e teu erzerzh eo *yezh* ur ger *kravezel* (12) da gentañ : ar *yezh* a zo ur benveg a reer gentañ evit goulenn un dra bennak ouzh an doueoù, evit komz oute, evit o fedañ. Anat eo diwar an impleiz graet eus ar ger en henindieg, umbrieg hag oskeg, hag ivez en tokaregou. Bez e hañval bout bet *dinevetat* ar ger er yezhoù germanek, ma teu da vout impleizet evit ezhommoù ar reizh, met evit ar re o deus lennet levrioù an Ao. G. Dumézil e vezo meizet n'eus amañ *dinevetat* ebet evit gwir, ken strizh m'eo liammet kene-treze ar gravez, ar reizh ha breoù an hudouriezh.

N'eus nemet gant al Latined, ha d'o heul gant ar c'helloc'h romaneger — ha souezhus eo evit gwir ? — e troas ar ger *kravezel*-mañ da vout impleizet evit envel ar farserezh. Anavezet mat eo e voe troet dalc'hamat al Latined — diskennidi tud « c'hlan ha didir », laeron, hag all, eus al Latium — ha war o lerc'h ar romanegerion — meuriadoù sklavelaet gant ar Romaned — da zenelaat pep kredenn indezeuropat.

- 4 -

Dont a ront enta d'hon aters kent : « petra eo ar *yezh* ? ». Evidomp, ar *yezh* a zo ur benveg embreget gant an den evit mont trema an dreistden, ur benveg ma reer gentañ pa venner sellout ouzh ar « boudoù a-us d'an-unan », « Saint Langage » eme ur Gall ; hogen neveloc'h evidomp eget evitañ. Gouzout a ouzon : nevez zo eo deut en-dro ar ger-se e-barzh hor prezeg hag e gemeret hon. eus diwar ar c'hembraeg. En e bezh hon eus e gemeret avat, dic'houzvez deomp peurliesañ, ken tost m'emañ awenna hor breudeur tramor ouzh hon heni, Rak piv ac'hanomp ne glev ket ez eus en dro-lavar « ar *yezh* vrezhonek » mui eget

(12) *Kravezel* « relijiel », s. Kb. *crefydd*.

8

en dro-lavar « la langue bretonne » ? Evit ur galleger *la langue* a zo ul ledanadurezh eus ster *teod*. Anat eo ez eus un diforc'h etre an daou c'her en hor *bred* (13) peogwir e kaver e kembraeg tafodiaith « teodyezh » evit diskleriañ arvez ar *yezh* pa vez displeget gant tadoù diskol ur c'horn-bro bennak. Re zo — ha siwazh, keñt ha ma pado mac'homerezh ar C'Hallaoued e vezint kavet — a zo ar *yezh* evite ober arbennek an teod, un ober fiziologek hep muiken. Evidomp-ni hon eus adkavet an doare-ober gant ar benveg se ez eo muioc'h. Ur bedenn eo, ur galv davit unan bennak pe davet un dra bennak a chom a-us deomp pe adal deomp, lun ur Vreizh a ve Breizh evit gwir ha neket evit kartennoù-post hepken. Yezherion omp, lese tud a *bed*, a *zec'h*lv nerzhioù uheloc'h egedomp evit adsevel hor bro hag hor c'heneh.

Mervel evit ar *yezh* hec'h-un ? Neket, daoust ma voe tud d'arv d'en ober, Mervel ne lavaran ket e-sell ma skeudenn ar *yezh* al liamm a zo etrezomp ha Keltia a huñvreomp, a reomp, a zesa-vomp. Evej ma lavare an Ao. Y. Poupinot, e vizie c'hoazh ur gudenn vreizhat ha pa vizie a et da get an diwezhañ *yezher* brezhonek ; met, peseurt Breizh a savhe ? Ur rannvro a Vro-C'Hail, warlerc'hiet, izelaet, trevadennekaet, ha netra ken. Ur ster *hud*, ur ster *kravezel* a zo gant ar *yezh*, hor *yezh* hag arabañ en ankouezhat ha pa vemp hollzanvezeladourion douet. Ur ster a roomp d'hor stourm, lese adkavout al liamm etrezomp hag ar re o deus hor graet ar pezh m'emaomp bremañ hag amañ : un dud diforc'h diouzh hec'h amezeion. Meur a weizh on bet souezhet o klevout reoù zo komz eus ar *Yezh*, evel pa vizie bet lakaet ul lizherenn vras : gwelloc'h o meizan bremañ ; adkavet o doa ster kent, endanstrad gwirion ar ger *yezh* : ar bedenn a sav evit trec'hiñ war ar bed digelt.

KADVAN.
(Paris, 09-09-1962).

(13 *Bred* « psikeyezh », s. Kb. *bryd*.)

PÉTITION

DES PROFESSEURS et MAITRES DE CONFÉRENCES
SCANDINAVES EN FAVEUR DES LANGUES
MENACÉES D'EXTINCTION

N.D.L.R. ... Cette pétition nous a paru tellement importante que nous avons décidé de lui consacrer toute sa place dans notre revue pourtant bien modeste. La position sociale et la qualité bretonne de nos membres doivent lui permettre une large diffusion.

9

Reproduisez-la, faites-la circuler et signer, et remettez-la à l'U.N.E.S.C.O.

Nos amis auront deviné aisément que, bien entendu, la langue bretonne figure sur la liste des langues particulièrement menacées, publiée dans une annexe que nous ne pouvons reproduire faute de place.

MESSAGE DU PROMOTEUR

« Les destinataires de ces lignes sont si nombreux qu'il m'est impossible de les leur adresser autrement que sous une forme photocopiée. Je voudrais cependant que vous les lisiez comme une lettre personnelle.

Vous trouverez ci-joint la traduction française d'une pétition adressée sur mon instigation aux Conseils Nordiques à l'Unesco, pétition où il est demandé à ces Conseils de réclamer de l'Unesco des mesures de protection pour les langues et les cultures des petits groupes ethniques.

Ces langues et ces cultures sont de nos jours menacées d'extinction (plus exactement d'extermination) d'ici une ou deux générations. Si ce péri n'était pas enrayé, il y aurait là une perte irréparable pour le patrimoine culturel de toute l'humanité.

Le Conseil suédois de l'Unesco a déjà donné son avis favorable et il est très probable que les autres Conseils nordiques feront de même.

Cependant, il est très à craindre qu'un grand nombre d'autres pays, peut-être une majorité, s'opposent à ce que l'Unesco décide de prendre les mesures réclamées.

Pour augmenter les chances de succès il est infiniment souhaitable que d'autres pays fas-

sent présenter par leurs Conseils à l'Unesco des pétitions analogues.

C'est à cette fin que je vous écris. Avec la plus profonde conviction que j'agis dans l'intérêt d'une des plus grandes causes culturelles de notre temps, je vous supplie de distraire de vos occupations journalières les heures nécessaires à la rédaction d'une pétition semblable et à la réunion d'un nombre suffisant de signatures dans votre pays.

Je vous demande aussi de distribuer ce texte autour de vous et de me faire part de vos initiatives éventuelles.

Peut-être êtes-vous universitaire et pensez-vous, comme je l'ai fait moi-même précédemment, qu'un universitaire n'a pas à se mêler des affaires de ce monde. Ce point de vue est juste dans bien des cas, mais certainement pas lorsqu'il s'agit d'affaires culturelles. Si nous ne nous en mêlons pas, telle langue et telle culture à l'étude desquelles nous avons peut-être dédié toute notre vie et tout notre amour seront bientôt une langue et une culture mortes.

Lund, Clemenstorget 12, Suède, le 15 mai 1962.

PIERRE NAERT

Traduction française de l'original suédois

Au Conseil Danois à l'Unesco, Frederiksholms Kanal 26, Copenhague
Conseil Finlandais à l'Unesco, Hogbergsgatan 21, Helsinki
Conseil Norvégien à l'Unesco, Roald Amundsens vej 1, Oslo
Conseil Suédois à l'Unesco, Vasagatan 15/17, Stockholm Va

Nous soussignés, professeurs et maîtres de conférences aux universités des pays nordiques (1), sollicitons des Conseils Nordiques à l'Unesco de demander, chacun pour soi ou de préférence de conserve, à l'Assemblée Générale de l'Unesco à Paris de prendre des mesures en vue de la protection des langues qui, pour des raisons politiques ou autres, courent le risque de disparaître avant peu ou vivent dans des conditions trop défavorables pour leur développement.

Il serait souhaitable que l'Unesco désigne un comité de linguistes ayant mission de dresser la liste des langues ainsi menacées de disparition et de proposer des mesures destinées à les sauver. Il serait également opportun que cette proposition émane des pays nordiques : d'une part ces pays comprennent mieux que la plupart des autres le rôle central joué par la langue dans la vie culturelle d'un peuple, d'autre part aussi petit que soit dans certains cas le nombre de leurs habitants, ils comptent parmi ceux qui font le plus d'efforts pour conserver leurs langues nationales, tout en protégeant les langues minoritaires parlées à l'intérieur de leurs frontières.

De nos jours il existe dans tous les pays ou presque des organisations et des lois pour la protection de la nature. On essaie de sauver de l'anciennissement des espèces rares de plantes et d'animaux, et cela nous ne pouvons que l'approuver. Mais — autant que nous sachions — il n'existe pas une seule association officiellement reconnue se consacrant à la défense des minorités et des peuples naturels en général et à la conservation de leurs langues et de leurs cultures en particulier. Une telle activité ne nous semble cependant pas moins importante que la conservation d'espèces animales et végétales.

Les raisons de cet état de choses sont nombreuses. Celui-ci peut dépendre de l'ignorance du public à l'endroit des peuples et des langues en question. Mais le manque d'intérêt et de compréhension pour les valeurs qui résident dans les langues et les cultures des petits peuples en est sans doute la raison principale. La plupart des peuples dits civilisés, ou de culture, considèrent leur façon de vivre et leur culture comme bien supérieures à celles des petits peuples, et en particulier des peuples naturels. Cela peut être justifié à certains points de vue, mais ne donne assurément à aucun peuple le droit d'exterminer d'autres, que ce soit au point de vue culturel ou physique. Il est naturellement inutile de faire remarquer aux Conseils Nordiques à l'Unesco que c'est la politique d'expansion des grands états qui constitue l'obstacle empêchant les petits peuples de vivre leur propre vie en accord avec leurs traditions et en conservant leurs langues. Cette politique d'expansion, si l'on ne trouve pas de moyens efficaces pour en limiter les effets, ne peut mener qu'à un seul résultat : l'extermination ou l'assimilation des petits peuples par un seul grand ou par un très petit nombre de grands.

Bien que nous considérions d'habitude notre culture occidentale comme supérieure à celle de beaucoup d'autres peuples, il ne faut pas

(1) « Nordique » en terminologie locale = scandinave.

oublier qu'il n'existe aucun critérium universellement reconnu des valeurs culturelles. Même à la considérer du point de vue de nos normes morales, nous sommes bien obligés de reconnaître que notre culture occidentale présente des traits qui nous font peu honneur mais qui par contre n'existent pas chez les peuples naturels. A ce point de vue ceux-ci se trouvent à un niveau supérieur au nôtre. Citons comme exemple la jeunesse délinquante : ce problème pour nous si plein d'actualité semble être inconnu chez les peuples naturels. Il en est de même du domaine de l'art : les peuples dits de culture ont, depuis plusieurs dizaines d'années, dans une très large mesure emprunté aux peuples naturels. D'un autre côté l'hygiène et la technique sont plus développées chez les peuples de culture que chez les autres. Mais on peut répondre que chez les peuples naturels la forte mortalité pallie à la surpopulation d'une façon qui n'est pas plus cruelle que les guerres qui chez nous sont dans une certaine mesure une conséquence de cette surpopulation. Et pour ce qui est de la technique, c'est un fait indiscutable que les méthodes de fabrication mécanique et la spécialisation qui les caractérisent ont entraîné une inquiétante diminution de la faculté de création de l'individu et du plaisir à créer. De plus la politique de vente dont le but est de vendre le plus possible à des prix aussi bas que possible, a amené une baisse presque ininterrompue de la qualité.

Tout ceci montre que le salut des petits peuples est une affaire culturelle de la plus grande importance, et nous ne doutons pas qu'un large mouvement d'opinion dans les pays nordiques donnerait son appui à une action en faveur des peuples naturels et encore plus des minorités plus « avancées » au point de vue culturel. Les protestations spontanées qui ont eu lieu plusieurs fois un peu partout en Scandinavie contre la façon dont les blancs traitent la population de couleur de l'Union Sud-Africaine est une caution de l'exactitude de cette affirmation.

Si on veut aider les groupes défavorisés, la première question est de savoir comment cela doit être fait.

La solution la plus radicale serait naturellement d'annuler l'article 1 : 2, 7 des statuts de l'ONU et de les remplacer par une clause donnant à l'ONU le droit d'intervenir dans les « affaires intérieures » des états. Mais d'abord il est très douteux qu'une telle modification puisse être obtenue, et ensuite il est encore moins vraisemblable que l'ONU réussisse à se procurer l'autorité nécessaire pour réaliser les interventions nécessaires.

Il existe pourtant un domaine dans lequel une action de l'ONU ne se heurterait pas nécessairement à un obstacle insurmontable et qui est d'une importance centrale pour la défense des cultures en question : le domaine de la langue. C'est même le côté le plus important de la question. La défense des langues des minorités et des peuples naturels est la base sur laquelle doit être établie toute protection de ces catégories de peuples. S'il en est ainsi, c'est que la langue n'est pas, comme beaucoup de gens l'imaginent à tort, un instrument interchangeable servant à exprimer des concepts et des idées préexistants ; elle est au contraire indissolublement liée à ces concepts et à ces idées. Autant de langues, autant de façons de penser.

Il est également inexact de croire, comme on le fait souvent, que les langues des peuples dits de culture sont supérieures à celles des peuples dits naturels. Pour le linguiste, qui est la seule instance compétente en la matière, aucune langue n'est supérieure à une autre, mais chacune a ses valeurs qui lui sont propres. Il est vrai que bien des mots se rapportant au domaine de la science et de la technique font défaut dans les langues des peuples naturels, mais cela tient uniquement à ce que ces peuples n'en ont pas encore eu l'utilisation : ils les introduiront dans leur langue, au moyen de néologismes ou d'emprunts, quand le besoin s'en fera sentir. C'est ainsi que les peuples de culture ont toujours fait et font encore. Par contre la plu-

part des langues des peuples naturels peuvent exprimer en particulier pour ce qui est des relations entre les idées, des nuances beaucoup plus variées que celles des peuples culturels. On pourrait en donner de nombreux exemples, mais un tel développement ne serait pas ici à sa place.

Puisque langue et pensée sont indissolublement liées, et puisqu'un lien aussi fort existe entre pensée et culture, l'extermination d'une langue entraîne celle de la culture dont cette langue est l'expression. Il ne paraît pas qu'un seul fait puisse être allégué contre cette thèse. Les nègres d'Amérique, qui ont abandonné leurs langues originaires pour adopter l'anglais, ont bien conservé leurs danses et leurs chants populaires, mais rien de plus, et ils n'auraient même pas conservé autant si la pauvreté des blancs d'Amérique dans ces domaines artistiques n'en avait pas fait des emprunteurs.

Le monde s'appauvrit chaque fois que disparaît une culture. Il est par exemple facile d'imaginer ce que serait la littérature si tous les peuples se mettaient à écrire la même langue. En perdant leur propre langue, les écrivains perdraient le contact avec les traditions de leur pays et partout dans le monde les livres finiraient par se ressembler comme des gouttes d'eau. A certains points de vue il serait indéniablement pratique pour les peuples nordiques d'abandonner leurs langues respectives pour adopter l'anglais. Mais qui accepterait de le faire ? Pratiquement personne, car tous sentent instinctivement que langue nordique et culture nordique sont inséparables, sont en fait la même chose. Il en est de même de tous les peuples — que ce soit les Islandais ou les Féroïens, dont les langues sont déjà saouées ; les Catalans, dont la langue sait encore se faire respecter mais est en butte à des tracasseries continuelles ; les Esquimaux ou les Lapons, dont les langues sont protégées quoique encore insuffisamment ; ou les Basques et les Aïnous — ces derniers étant les laborieux du Japon — dont les langues sont soumises à une persécution systématique ou à une politique de dépréciation, et qui vont vers une mort certaine si on ne fait rien d'efficace pour les sauver.

Le travail de sauvetage que nous réclamons ici est urgent. Chaque dizaine d'années voit disparaître plusieurs des langues les plus petites du globe et si cette tendance n'est pas enrayée, on constatera sous peu la mort de langues même relativement importantes. C'est ainsi qu'on a calculé qu'avant 40 ans le basque parlé dans les provinces françaises du même nom n'existera plus, et la situation est encore plus menaçante pour ce qui est de l'ainou.

Pour prévenir tout malentendu ou toute interprétation malveillante de notre thèse, nous soulignons que nous ne prétendons aucunement que les petits peuples n'ont pas besoin d'apprendre la langue de leurs voisins numériquement plus importants ou une autre « grande » langue. Il est utile pour la plupart des gens de savoir plusieurs langues, et c'est toujours et pour tous un gain culturel net. Mais la question du maintien des langues des petits peuples ne se traduit pas par un « ou » mais par un « et ». Que l'on apprenne la langue d'une autre langue n'implique pas que l'on doive nécessairement abandonner la sienne. Ceci, qui est évident pour nous autres Nordiques, est cependant incompréhensible pour beaucoup des grands peuples.

En résumé nous insistons encore une fois sur les points suivants : l'extermination d'une langue, d'une culture et d'un peuple sont une seule et même chose ;

dans les conditions politiques actuelles, seule la défense des langues, et dans une certaine mesure des cultures, semble réalisable ;

des mesures doivent être prises pour mettre en train le plus tôt possible ce travail de défense.

En conséquence nous demandons aux Conseils Nordiques à l'Unesco, lors de leur prochaine réunion générale en août 1962, de donner leur avis favorable à notre pétition et de décider une action commune à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de l'Unesco le 17 septembre 1962.

Lund, le 1^{er} mai 1962.

(suivie de 52 signatures)

Pierre NAERT,
docent à l'Université de Lund
(promoteur)

LES SERIES DU « BARZAZ-BREIZ »

(suite)

LA SERIE 7

Sept soleils et sept lunes. — Sept planètes ou destinées, y compris celle de la Poule. — Sept éléments, dont la farine de l'air.

Tous les peuples anciens (et l'on voit que les Celtes ne firent pas exception) désignaient sous le vocable de Monde du Soleil, le séjour des êtres vivants, et de Monde de la Lune, celui des trépassés.

Affabulation pratique, permettant d'expliquer, sans frais de raisonnements et de divulgations de secrets, l'absolue certitude qu'avaient nos ancêtres de l'alternance des existences objectives et subjectives.

Jusqu'ici, rien que de naturel, les défunts devant, à coup sûr, exister sur un plan et selon des normes très différents des nôtres.

La précision du nombre de ces mondes, fixé à 7 par cette Série, s'avère, à coup sûr, beaucoup moins facile à comprendre.

Tout comme la Série 2, il a fallu se reporter aux doctrines hindoues pour éclaircir ce mystère. Rudolph Steiner, qui s'est, largement, inspiré de ces doctrines pour établir les bases de son Anthroposophie, a émis une thèse plausible,

et ce faisant, il fit du Druidisme sans le savoir, tout comme M. Jourdain faisait de la prose. Cette thèse dit que notre cycle évolutif actuel doit passer par sept planètes différentes, chacune d'entre elles possédant sa réplique dans le monde immatériel, ou considéré comme tel par les humains que nous sommes.

La coïncidence existant entre l'enseignement du premier vers de la Série 7 et la théorie de Steiner, nous encourage à pousser plus loin la comparaison.

Toujours d'après le maître anthroposophe, chacune des planètes de vie sensorielle, étant d'une essence particulière, il en résulte que les êtres s'y incarnant connaissent une destinée particulière. Or, le terme breton Planedenn signifie, à la fois, planète et destinée. Nous sommes contraints de conclure que le second vers de notre Série 7 ne prétend pas autre chose. Sept Planètes ou sept Destinées, sept conditions d'existence différentes.

Mais, alors, à quoi correspondent ces changements de mode dans l'évolution ? Rudolph Steiner nous explique que la condition de vie de chaque planète est déterminée par l'élément qui en constitue la structure. L'humanité en voie d'évolution aurait déjà habité une planète de Feu, une d'Air, une d'Eau et une de Terre, la nôtre, celle qui se trouve au degré le plus bas de l'évolution, là où la pénétration dans la matière est la plus intense.

Et que nous enseigne donc le troisième vers de notre Série ? Sept éléments, y compris la farine de l'air.

Talliesin (La Villemarqué le précède dans son commentaire) nous en a donné la liste :

Feu. Air. Eau. Terre. Brume. Vent. Nwyvre.

Pour les quatre premiers, rien à dire, ils sont connus comme étant à la base de toutes les doctrines initiatiques du globe et, ce sont précisément, ceux cités par Steiner. Restent les trois derniers au sujet desquels il est bon que nous réfléchissions un instant.

Les brumes : Elles constituent, en effet, un élément à part, trop dense pour être gazeux et se ranger dans la catégorie Air, trop tenue pour être liquide et se ranger dans la catégorie Eau. Puisque nous traitons de planète, Vénus, cachée sous ses voiles de nuages ne serait-elle pas la planète des Brumes ?

Que faut-il entendre par l'élément Vent ? Certainement pas le courant d'air s'échangeant entre les hautes pressions

et les basses, mais bien plutôt, dans une terminologie simpliste, les fluides et courants, dont la Nature entière est tributaire et qui traversent l'univers dans tous les sens.

Reste le mystérieux Nwyvre, auquel les anciens Celtes donnaient d'autres qualificatifs que celui de Farine de l'air (ce qui n'était déjà pas si mal) : Nwyvre le subtil, Nwyvre, mouvement et repos, etc. etc.

Nous pouvons, sans risque d'erreur, rapprocher ce septième élément de l'éther philosophal et de la Materia prima des Alchimistes.

Or, cet élément-type, unique, dont les diverses combinaisons donnent les autres éléments, la science moderne, partie de la désintégration de l'Atome en ses composantes principales, la science moderne, dis-je, le pressent, le cerne, l'isolera, sans doute bientôt.

Comment ne pas s'extasier sur les connaissances de nos lointains prédécesseurs, connaissances dont un ésotériste récent et les savants actuels prouvent le bien-fondé, et nous donnent la clé, après cinquante générations d'oubli !

Quant à la Poule, dont il est fait mention au second vers, nous l'avons déjà trouvée dans la Série 6.

C'est la condition de vie de la planète Terre.

Koridwenn transformée en poule noire avalant Gwionsemence, c'est-à-dire la conception d'un nouvel être par fécondation, règle valable, tant pour les végétaux que pour les animaux et que les humains.

Toutes ces données métaphysico-scientifiques furent résumées en trois vers !

KALONDAN.

KELEIER

GANEDIGEZHIOU

— Eurus omp da gemenn deoc'h ez eo ganet ur bugel *Dominique* e ano, e ti hor c'henveur, al letanant Kloada Maillard (oved a enor Kleze Arzel) d'an 21 a viz Gouere 1962 en Aljer (Bro-Aljeria).

— Tangi, Malo, Lena, Nolwenn, Riwall, Goulven, Katell, Gwennael a zo laouen da gas keloù deoc'h eus ganedigezh o breur :

Tremeur - Yann - Vari

e Roazhon d'ar gwener 7 a viz Gwengolo 1962 e ti hor c'henveur mat Noëla Olier hag Alan Al Louarn.

— Gwenola ha Yann Fleury a zo laouen da gas keloù deoc'h eus ganedigezh o Greur.

Erwan-Loeiz-Andrev

d'an 29 a viz Gwengolo 1962, Gourc'hemennou kalonek d'an It. ha d'hor c'henveur Andrev Fleury.

KANV

Klevet hon eus gant kalz a c'hlaç'har eus maro :

Edgar PHILLIPS (Trefin)
bet Arc'hdrouiz Gorsedd Ynys Prydain

Kalz eus hor c'henveureur o deus dalc'het eñvor eus an Arc'hdrouiz Trefin hag eus e wreg p'edont asamblez ganeomp e Sant-Malo. Anavezet hon eus un den hegarat, izel a galon ha leun a garantez evit hor bro.

Lavaromp d'hor c'henveureur tramor ha d'an Itron Maxwell Fraser, skrivagnerezh vrudet, pegen tost emañ dezho evit dougen o foan.

HOR MIGNONED

— Un dra n'hon eus ket gwelet gwech ebet : anvet eo bet adarre evel Arc'hdrouiz :

Hor c'henveur a-viskoazh *Cynan* a ra war-dro Gorsedd Bro-Gembre abaoe meur a vloaz evel diellour.

A-du omp gant an holl evit anzav en deus *Cynan* al lec'h dispar a oa dleet dezhañ pa sonjomp el labour e ra kalonek. Gourc'hemennou a greiz kalon.

— Roet eo bet ur priz a 500 LN d'hor c'henveur hag ezel ar Poellgor an Drouiz Roh-Vur, e Kemper e-kerz Goueliou Bras Kerne d'an 20 a viz Gouere. Meuleudi e labour en deus bet gant Per Helias en ti-ker.

Gounezet en doa priz ar C'horsedd gant « Penherez an Ti-Houarn » e Sant-Brieg. Unan all eus e danevellou « Minna » a zo paouez bezañ embannet en niverenn ziwezhañ « Brud » (niv. 14-15).

Hor gwellañ gourc'hemennou d'hor c'heneil a ra kement a enor d'hor Skol-Veur.

— Nous avons la satisfaction de vous annoncer que notre confrère Gérard Toublanc (disciple Ar Gourc'hi) a été reçu Docteur ès Lettres et Lois par l'Université de Sheffield (Grande-Bretagne), sur soutenance de thèse concernant le Traité de 1532 entre la Bretagne et la France.

Nos chaleureux félicitations.

Cours par correspondance

Vous trouverez, sous forme de supplément ronéotypés de notre revue, la 1^{re} leçon en français du cours de linguistique de notre confrère Jord Pinault (Kadvan) dont les travaux sont unanimement appréciés de l'élite culturelle bretonne sous le pseudonyme de Goulven Pennaod.

Nous invitons nos amis à participer à ce cours, particulièrement les jeunes. Adressez vos devoirs et vos commentaires au siège social du Collège qui transmettra.

KENDALC'H ETRKELTIEK LANDREGER

N'omp ket prest da goll koun ar c'hendalc'h-se. Meuleudiou d'ar re a oa e penn evit un aozadur a vo ur skouer deomp. Gwellet hon eus kalz a izili hor Skol-Veur : F. Ters, E. Chauvel, Doktor Laurent, an It. J. Ar Beg, P. Ar Rest, Y. Sicard (eus ar Poellgor), Kerlann, Tostivint, hag all, hag all... hag eveljust an Drouiz-Meur eiler. Edo ivez izili « Gorseddau » tramor : Gwyn Matthews, Telynores Dwyryd, an Dimezell A. R. Humphries, Richard Jenkin hag e wreg, Hugh Miners hag e wreg ha marteze hiniennou all n'anavezomp ket mat. N'ankou-nac'haomp ket hor c'heneil Oscar Mac Uilih evit klozan.

Meur a wec'h eo bet meneget levezon ar « Gorseddau » e-pad ar bodadennoù. Spi hon eus e hellimp goude an traou-se bezañ ar chadenn aour etre ar re wellañ a labour dischan evit brasañ mat Keltia.

LEORIOU HA KELAOUENNOU

* « *La Bretagne réelle* » — Ur bern a leorigoù moulet kaer hon eus resevet. Ennañ : « Industries de Bretagne », « Avenir de la Bretagne » ha « Panorama des fabrications et productions de la région bretonne ». An hini diwezhañ eus al leorigoù a zo ul labour dreist a zlefe dougen frouez e-touesk ar vistri-labouradegoù.

* « *Maroc demain* » — Reiñ a ra kalz a blas d'ar « folklor » ha dreist-holl d'ar strolladoù breizhek.

* « *Bulletin mensuel de prévisions météorologiques et cosmiques* » — Hor mignon Paol Bouchet, drouiz Bod-Koad, a gendalc'h bepred da lavarout deomp peseurt amzer a vo. Ur rentan-kont dudius eus Gorsedd Stonehenge hon eus bet da heuliañ.

* « *L'Avenir* » — Mil bennoz-Doue d'ar gelaouenn-se evit al luc'hskeudennoù he deus embannet diwar-benn Gorsedd Sant-Ke hag ivez evit an displegadenn lakaet dindano.

* « *Bleimor-Sana* » — Ur strollad evit ar Vretoned klañv eo. Peditiñ a reomp hor c'henvreudeur d'ober ar gwellañ ma' vo gallet e-keñver un oberenn a ra kalz evit hor c'henvroidi divroet. Kaset leorioù, pladennoù, arc'hant da : Gi Kreac'h, 37, rue A. Daudet, Draveil (S.-et-O.) C.C.P. 16.421-18 Paris.

* « *Sciences psychiques et Santé humaine* » a roio d'ar re a gar ar seurt skiantoù diskleriadurioù pouezus. Kavout a reomp awechoù pennadoù diwar-benn an Drouizelez gant hor c'henvreuer eus Gorsedd Bro-c'hall, an Drouiz H. R. Petit, merour ar gelaouenn.

AVIS AUX DISCIPLES ET AUX MEMBRES D'HONNEUR

— Nous rappelons, une fois de plus, selon les nouveaux règlements pour être reçu au Collège, que le Disciple, le Barde d'honneur et l'Ovate d'honneur, ne sont pas tenus de connaître la langue bretonne.

Le devoir du disciple est cependant d'apprendre notre langue de telle manière qu'il puisse affronter un jury d'examen du niveau du Trec'h Kentañ. Nous l'engageons fortement dès cette année à s'inscrire à un cours, s'il veut atteindre le niveau de Barde ou d'Ovate.

Les Bardes et Ovates d'honneur peuvent, s'ils le désirent, être Bardes ou Ovates titulaires, à charge pour eux de faire preuve d'une bonne connaissance du breton et de l'Histoire de Bretagne.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ernest Le Barzic, 26, rue du Cimetière de l'Est, Rennes, qui peut orienter utilement les candidats à un cours selon leurs goûts ou faire passer lui-même un examen. Rappelons que M. Ernest Le Barzic est diplômé d'Etudes Supérieures de celtique. Fidèle à sa haute mission, le Collège n'interviendra pas dans le choix des écoles par correspondance.

KAVET E VO EN NIVERENNOU A ZEU...

Heul « an netonnoù a genyezhouriezh » gant Kadvan.

La série 8 du Barzaz-Breiz, par Kalondan.

Rentañ-kont kevrennoù-labour hor C'horsedd diwezhañ ha traou ken dudius all.

Skoazelliñ ho kelc'hgelaouenn gant ho keleier, ho mennozioù, hoc'h istorioù evit ma vo klevet hor mouez dreist tabutoù, difor, c'hioù buhez keltiek hor Bro.

GORSEDD SANT-KE 1962

War ur stagadenn ho po ar munud eus hor c'hendalc'h savet d'an 25 ha 26 a viz Eost.

Boulc'het hon eus un ero leusket a-gostez abaoe pel : kevrennoù-labour a zo 'n em vodet evit klask ur stur d'o stourm.

E-touesk ar Gelted tramor o deus kemeret perz en hol lidoù, dav eo eñvel :

An It. hag an Ao. Richard Jenkin.

An It. hag an Ao. Hugh Minners, an Dim. A.R. Humphries, eus Gorsedd Kerne-veur ivez.

An Dimezelled Jane Jeannings, ha Ithell colquhoun Dr. Thomas Maugham ha dreistholl Dr. B. Mac-Gregor-Reid, Drouiz-Meur, eus Urz an Drouized diazezet e Londrez.

hag ivez an Ao. Gwyn Matthews eus Gorsedd Bro-Gembre.

Trugarekaat a reomp a greiz kalon :

an Ao. Y. Trehiou e oa e penn ar strollad lec'hel ;

an Ao. Dechauffour rener strollad gouelioù St Ke ;

an Ao. Person Sant-Ke en deus peestet hegarat e salioù ha kalz a draoù all ;

ar barzh Mark Penoel a rae war-dro digemer ar gendalc'hidi ;

an It. A. Volard hag an « Telennoù Breiz » a ra kement hep kontañ evit kaerder hol lidoù.

Lakaet e oant an devezhioù-se dindan paeroniezh hor c'henveur an Drouiz Matilin (Doue d'e bardono) aet da anaon n'eus ket pell.

Ma fell deomp kenderc'hel da skoulmañ stankoc'h-stankañ gwiad-keynid an Emzav broadel etre Brest, Dol ha Klison, deredomp en dro d'hor Poellgor ha labouromp disehan gantañ.

BEVET BREIZH, BEVET Keltia !

Le surcroît de travail imposé par le référendum et les élections ne nous a pas permis d'imprimer plus rapidement « An Tribann ». Nous vous prions de nous en excuser.

L. P. B.

LES PUBLICATIONS BRETONNES

E BREZHONEG PENN DA BENN

Al Liamm — Kelc'hgelaouenn daouviziek. Koumanant bloaz : 15 Lur Nevez. P. Le Bihan, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes, Seine. — C.C.P. 5349-06 Paris.

Skol — Dastumadenn drimiziek a gelennoùiezh. Koumanant bloaz 10 Lur N. Revue Skol Plouezec C.-du-N. — C.C. 1911-06 Rennes.

Hor Yezh — Koumanant bloaz 10 Lur Nevez. Melle J. Queille, 47, rue Notre-Dame, Guingamp. — C.C. 1240-22 Rennes.

Barr Heol war Feiz ha Breiz — Koumanant bloaz 8 Lur Nevez. M. Le Clerc, Recteur, Buhulien, C.-du-N. — C.C. 917-64 Rennes.

Ar bed Keltiek — Keleier Skourr Breizh ar C'hendalc'h Keltiek. Skod bloaz : 10 Lur Nevez A.B.K. 21, rue de Dixmude, St Marc Brest. — C.C. 1907-07 Rennes.

Preder — Dastumadenn a Filozofiezh. Koumanant bloaz 36 Lur Nevez. Dr Guy Etienne, Châteaulin. — C.C. 16-093-13 Paris.

Ar Bedenn evit ar Vro — Mlle St Gall de Pons, N.-D. de Keresperzh Louannec C.-du-N.

Gwerin — Koumanant 10 Lur Nevez evit niverenn eus wardro 100 pajen. Mlle J. Queille, 47, rue N.-D. Guingamp. — C.C. 1240-22 Rennes.

Wanig ha Wenig — Kelaouen Drimiziek evit ar vugale. 2 Lur Nevez ar bloavezh. Chomlec'h : Plouezec C.-du-N. C.C. 1705-96 Rennes.

Fiseled Groñvel — Evit an vugale. 2 skoed pounner A. Le Mercier. — K.R.P. 1819-42. Roazhon. Glomel C.-du-N.

PUBLICATIONS BILINGUES

Bleun Brug — Koumanant bloaz 5 Lur Nevez. Bleun Brug 21, rue J. Doury, Nantes — C.C. 1541-90 Nantes.

Ar Falz — 6, rue Neptune Brest — Revue des professeurs et instituteurs laïques partisans du breton. — Abonnement : 10 NF. — C.C. 430-20 Rennes.

Sturier Yaouankiz — Jean Bouessel du Bourg, 4, avenue Cruchet Gagny — Abonnement : 6 NF — C.C. 137-403 Rennes.

Ar Vro — Revue trimestrielle. — J. Desbordes, 14, rue Colbert, Concarneau, (Finistère) — C.C. 1493 Nantes. 10 LN.

PUBLICATIONS EN FRANÇAIS

Côtes d'Armor — La Gazette de la Bretagne — Directeur Yann Poilvet — 12, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc — Abonnement 10 NF. — C.C.P. Les Presses Bretonnes, Rennes 15.339.

Breiz Santel — Mr de Beaufond, Mouvement pour la protection des Monuments bretons Vannes — Abonnement 3 NF. — C.C. 1536-85 Nantes.

Ar Soner — Organe de la B.A.S. — Abonnement 10 NF. — Polig Monjarret, 18, boulevard Joffre, Lorient — C.C. 1436-15 Nantes.

L'Avenir — Organe de défense des Intérêts Bretons — Abonnement 8 NF. — B.P. 89 Brest. C.C. 11-3286 Rennes.

La Bretagne réelle - Celtia — (ronéotypée) provision 10 NF. — J. Quatreboeuifs Merdrignac C.-du-N. — C.C. 754-82 Rennes. —

Breiz — Organe de la confédération Kendalc'h — Abonnement 5 NF. — B.P. 78 La Baule — C.C. 144-67.

Le Pays Breton — 4 NF. l'an — Jean Choleau 22, rue Saint Louis Vitré — C.C. 58-52 Rennes.

Fontaines de Brocéliande — Abonnement : 5 NF. avec son supplément musical. — Toute l'actualité littéraire, poétique et musicale. — 54, rue Poulain-Duparc, Rennes. — C.C. 1158-96 Rennes.

AUTRES PUBLICATIONS CELTIQUES

An Lef Kernewek — Ronéotypée — En langue Cornique — Abonnement 6/ — 16 Trevu Road Camborne Cornwall. —

New Cornwall — Ronéotypée — En Anglais — Abonnement : 6/ A and R. Jenkin, An Gernyk, Leedstown HAYLE, Cornwall.

Aldrig **RUSSON**

"Kerig ar Vro"

La Vrière

LA CHAPELLE-sur-ERDRE (L.-Atl.)

IMPRIMERIE **LES PRESSES BRETONNES** SAINT-BRIEUC

12, rue Poulain-Corbion. Tél. 2-36.